



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
TOULON - LA SEYNE SUR MER

HOSPITALISATION EN CHAMBRE INDIVIDUELLE

Etiquette du patient
ou Nom Prénom Date de
Naissance

L'établissement a signé un accord avec la Mutualité Française dispensant ses adhérents de l'avance des frais de chambre individuelle.

Pour bénéficier d'une chambre individuelle il est nécessaire de donner votre accord écrit :

Je souhaite bénéficier du service de chambre individuelle dans la mesure des disponibilités (cabinet de toilette, douche, WC, air rafraichi ; 40 € par jour)

Je ne souhaite pas bénéficier du service de chambre individuelle.

Date :

Signature

A remettre au bureau des entrées (accueils d'étage) ou à l'unité de soins qui fera suivre au bureau des entrées